

Ce communiqué ne constitue pas une offre d'achat ni une quelconque forme de démarchage aux Etats-Unis d'Amérique ou dans tout autre pays et n'est pas destiné à être diffusé dans d'autres pays que la France.

COMMUNIQUE DE PRESSE DU 9 JANVIER 2020

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE



INITIEE PAR



PRESENTEE PAR



Etablissement présentateur et garant

MISE A DISPOSITION DE LA NOTE D'INFORMATION ET DU DOCUMENT « AUTRES INFORMATIONS » RELATIF AUX CARACTERISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES DE COYOTE SYSTEM

PRIX D'OFFRE : 1,70 euros par action Traqueur

DUREE DE L'OFFRE : 10 jours de négociation



Le présent communiqué est établi et publié par la société par actions simplifiée Coyote System (l'« **Initiateur** ») conformément aux dispositions des articles 231-27 et 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** »).

En application de l'article L. 621-8 du code monétaire et financier et de l'article 231-23 de son règlement général, l'AMF a, en application de sa décision de conformité en date du 7 janvier 2020, apposé le visa n°20-002 en date du 7 janvier 2020 sur la note d'information (la « **Note d'Information** ») établie par l'Initiateur relative à l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société Traqueur (l'« **Offre** »).

Le document « Autres informations » relatif aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de l'Initiateur a été déposé auprès de l'AMF le 7 janvier 2020, et est mis à la disposition du public ce jour.

AVIS IMPORTANT

Coyote System a l'intention de demander à l'AMF, dans un délai de dix (10) jours de négociation suivant la clôture de l'Offre, la mise en œuvre d'une procédure de retrait obligatoire dans les conditions de l'article L. 433-4, II du code monétaire et financier et des articles 237-1 et suivants du règlement général de l'AMF, étant rappelé que les conditions de détention sont d'ores et déjà réunies, afin de se voir transférer les actions Traqueur non apportées à l'Offre, en contrepartie d'une indemnité en numéraire de 1,70 euros par action Traqueur, égale au Prix d'Offre par action, nette de tous frais.

Tous les actionnaires de Traqueur (y compris, sans que cela soit exhaustif, les mandataires, fiduciaires ou dépositaires), qui transmettraient, ou envisageraient de transmettre ou seraient tenus par une obligation contractuelle ou légale de transmettre ce document et/ou les documents l'accompagnant à une juridiction située en dehors de la France, devront lire attentivement la Section 1.3.6 (« *Restrictions concernant l'Offre à l'étranger* ») de la Note d'Information avant d'effectuer une quelconque action.

La Note d'Information doit être lu conjointement avec le document « Autres informations » relatif aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de l'Initiateur et tous les autres documents publiés en relation avec l'Offre.

Les exemplaires de la Note d'Information et du document « Autres informations » relatif aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de l'Initiateur sont disponibles sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de la société Coyote System (www.moncoyote.com) et peuvent être obtenus sans frais auprès de :

Coyote System

25 quai Gallieni

92150 Suresnes

France

Portzamparc BNP Paribas Group

16 rue de Hanovre

75002 Paris

France

Préalablement à l'ouverture de l'Offre, l'AMF et Euronext Paris publieront respectivement un avis d'ouverture et de calendrier et un avis annonçant les modalités et le calendrier de l'Offre.

Avertissement : Cette Offre est faite exclusivement en France. Les informations qui précèdent, l'Offre et son acceptation, peuvent, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions. L'Offre ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement, ni indirectement, et n'est pas susceptible de faire l'objet d'une quelconque acceptation depuis un pays où l'Offre ferait l'objet de telles restrictions. Les personnes en possession du présent communiqué et de tout document se rapportant à l'Offre sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer. L'Initiateur décline toute responsabilité quant à une éventuelle violation par toute personne des restrictions qui lui sont applicables.

Les informations qui précèdent et les documents qui s'y rapportent ne constituent pas une offre de vente ou une sollicitation ou une offre d'achat de valeurs mobilières dans tout autre pays dans lequel une telle offre ou sollicitation est illégale. L'Offre ne fera l'objet d'aucun enregistrement ou visa en dehors de la France. L'Offre décrite aux présentes n'a pas été et ne sera pas présentée auprès de la Securities and Exchange Commission américaine et ne sera pas ouverte aux actionnaires aux Etats-Unis.